



**Commission
Médicale et de Prévention**

CERTIFICAT MEDICAL INITIAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES

(à l'usage de tout médecin inscrit régulièrement à l'Ordre)

Je soussigné, Docteur :

certifie :

- avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique de la plongée sous-marine établie par la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM (cf verso)
- avoir pris connaissance des réponses au questionnaire de santé préalable à la délivrance du certificat médical initial de non contre-indication à la pratique des activités sub-aquatiques de

Mr, Mme, Melle :

Né(e) le :

Demeurant à :

- l'avoir examiné (e)

et déclare qu'il (elle) ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable à la pratique des activités sub-aquatiques.

Fait à :

le :

Signature et tampon (obligatoire)

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration.

Informations au médecin signataire

Le présent certificat est fourni au (à la) candidat(e) par les structures fédérales en même temps qu'un questionnaire de santé qui doit être complété et signé par l'intéressé(e). Conformément à la réglementation de la FFESSM (en application de l'arrêté du 28 avril 2000 du Ministère de la Jeunesse et des Sports), ce certificat médical de non contre-indication peut être signé par tout médecin régulièrement inscrit à l'Ordre, sous réserve que toutes les réponses au questionnaire de santé qui doit obligatoirement vous être présenté par le(la) candidat(e) soient négatives. Une réponse positive à l'une au moins de ces questions impose au (à la) candidat(e) d'être examiné(e) par un Médecin Fédéral FFESSM ou spécialisé en Médecine subaquatique. La liste de ces médecins est disponible auprès des structures fédérales de la FFESSM. Le (la) candidat(e) doit être informé(e) qu'en cas de fausse déclaration il (elle) engage sa propre responsabilité.